



C'est Louis XIV qui, en 1670, a pour la première fois fait battre monnaie à l'intention du Canada : des pièces d'argent de cinq et de quinze sols.

Les deux premières banques ont obtenu leur charte au Canada dans les années 1820.

En 1867, lors de la proclamation de la Confédération, le gouvernement fédéral a acquis la compétence législative en matière d'émission de la monnaie. Le système bancaire moderne est né après l'adoption de la *Loi sur les banques*, en 1870.

La Banque du Canada a commencé ses opérations en 1936. Chaque année elle émet environ 600 millions nouveaux billets de banque. La Monnaie royale canadienne, succursale de la Monnaie royale de Londres inaugurée en 1908, est devenue un organisme du gouvernement du Canada en 1931.

L'unité monétaire du Canada est le dollar qui vaut 100 cents. Il y a des pièces de 5, 10, 25 et 50 cents. Les coupures sont de couleurs différentes et valent \$1 (vert), \$2 (vieux rose), \$5 (bleu), \$10 (violet), \$20 (vert tendre), \$50 (orange), \$100 (brun) et \$1 000 (rose).

La pièce de 1 cent est en bronze. Toutes les autres (5, 10, 25 et 50) sont en nickel. Depuis le mois d'août 1968, les pièces de monnaie canadienne ne contiennent plus d'argent, la hausse du prix de ce métal leur donnant une valeur supérieure à leur valeur nominale ; ainsi, en 1968, il fut une période où la pièce de 25 cents canadienne valait en réalité 40 cents.